

situation a cependant beaucoup changé et l'on juge que le système actuel nuit énormément aux éditeurs et imprimeurs du Canada. À titre d'exemple des pressions exercées sur ce secteur de l'industrie, il signale que M. Lovell de Montréal emploie quelque 500 personnes, dont bon nombre de femmes, et qu'il a reçu récemment des offres très attrayantes pour déménager toute son entreprise aux États-Unis. Il se dit tout à fait en faveur du bill et soutient que son principe est juste et que son application serait très avantageuse. La mesure est dans l'intérêt des auteurs britanniques aussi bien que des éditeurs canadiens. Sir C. Trevelyan, fort de l'appui d'auteurs anglais connus, approuve de tout coeur la politique du Canada à cet égard. Il est satisfait de l'opinion exprimée par d'éminents juristes du Canada et croit que le renvoi à l'Angleterre aurait des résultats satisfaisants. Il ose croire que tous les représentants à la Chambre s'efforceront de promouvoir les intérêts d'un très important secteur de l'industrie qui souffre maintenant d'un grave préjudice.

Un amendement est ajouté à la suggestion de l'hon. M. Ryan pour que le droit d'accise ne dépasse pas 12½ pour cent de la valeur en gros.

Le comité lève la séance et le Sénat adopte l'amendement. Le bill est ensuite lu pour la troisième fois et renvoyé à la Chambre des communes, les articles financiers en étant omis.

* * *

DEUXIÈMES LECTURES

Des bills visant à incorporer la compagnie d'assurance agricole du Canada, et les chambres de commerce de Lévis et de Sorel sont lus pour la deuxième fois.

Après réception de plusieurs bills de la Chambre des communes, la séance est levée.